

### CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire du certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI ou C2D) **ou** présenter une épreuve écrite d'admission en français et mathématique de niveau inférieur.

Être demandeur d'emploi inoccupé, inscrit au Forem, indemnisé ou non.

### MODALITES D'INSCRIPTION

A l'inscription, prévoir :

- la carte d'identité
- titre d'étude : Voir ci-dessus
- n° inscription au FOREM .

Conditions financières : voir site [www.namur-cadets.be](http://www.namur-cadets.be)

Paiement par **BANCONTACT**

### DUREE DES ETUDES

Un an en journée

### TITRE DELIVRE

Attestation de réussite pour chaque unité de formation.

Certificat de qualification de « **TECHNICIEN EN INFORMATIQUE** » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

Ce diplôme est visé et reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

#### **EAFC NAMUR CADETS**

Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000 NAMUR

Matricule 9.236.042

Tél 081/22 29 03

E-mail : [info@namur-cadets.be](mailto:info@namur-cadets.be)

Pendant la période scolaire : de 8h30 à 12h et de 15h30 à 21h, le samedi de 8h30 à 13h30.

Pendant les congés scolaires: voir

site [www.namur-cadets.be](http://www.namur-cadets.be)



## **TECHNICIEN EN INFORMATIQUE (EN CONVENTION AVEC LE FOREM)**

Le technicien en informatique intervient sur des ensembles liés à la micro-informatique et aux réseaux d'ordinateurs, tant au niveau logiciel que matériel : installation/désinstallation, modification et connexion d'équipements informatiques.

Il assure les différentes fonctions suivantes :

- ◆ montage et mise en service d'un système informatique sur le site de l'entreprise ou chez le client,
- ◆ maintenance, diagnostic de pannes et interventions techniques,
- ◆ conseil, formation et assistance technique,
- ◆ support aux utilisateurs ( helpdesk).

Il sera aussi une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique.

Le technicien en informatique veillera à respecter les règles de déontologie professionnelle (respect du secret professionnel, de la confidentialité, ...).



### **Débouchés**

- Organismes publics, parastataux et privés,
- Entreprises de tout type et de toute taille,
- Indépendant (dans le respect de la législation en vigueur).

N° Adm.	Unités de formation constitutives de la section	PERIODES
	Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur tertiaire	120
	Informatique : Introduction à la technologie des ordinateurs	40
	Informatique : Tableur- Niveau élémentaire	40
	Informatique : Gestionnaire de base de données - Niveau élémentaire	80
	Informatique : Présentation assistée par ordinateur-Niveau élémentaire	40
	Informatique : Edition assistée par ordinateur- Niveau élémentaire	40
	Informatique : Logiciel graphique d'exploitation	40
	Informatique : Système d'exploitation	40
	Informatique : Introduction à l'informatique	20
	<b>Informatique : Maintenance Hardware</b>	<b>120</b>
	<b>Informatique : Maintenance Software</b>	<b>120</b>
	Informatique : Réseaux - Internet /Intranet	40
	<b>Informatique : Technologie des réseaux</b>	<b>40</b>
	<b>Informatique : Utilitaires complémentaires au système d'exploitation</b>	<b>40</b>
	Mathématiques appliquées	60
	Mathématiques appliquées à l'informatique	40
	Méthodes de travail	60
	Initiation à l'anglais informatique - UE1	60
	Initiation à l'anglais informatique - UE2	60
	Stage : Technicien en programmation	120/20
	Epreuve intégrée de la section « Technicien en informatique »	80/20

une période de cours équivaut à 50 minutes

